

Aménagement circulation et stationnement

La Ville d'Amboise informe ses habitants, commerçants et usagers des travaux et réglementations de circulation en cours ou à venir sur son territoire. Voici les principales interventions prévues, classées par type de travaux et par secteur.

1. Travaux sur les réseaux gaz et électriques

a. Rue de Blois (D952)

Période : Du 12 au 19 novembre 2025

Mesures :

- Stationnement interdit (sauf véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, de police et de secours).
 - Rétrécissement de chaussée : la voie sera maintenue sur une largeur de 3 mètres.
 - Référence : Arrêté municipal n°25-AT-0295
-

b. Rue François Villon, Allée George Sand, Avenue de la Verrerie et Rue Philippe Desportes

Période : Du 12 au 19 novembre 2025

Mesures :

- Stationnement interdit (sauf véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, de police et de secours).
 - Rétrécissement de chaussée : la voie sera maintenue sur une largeur de 3 mètres.
 - Référence : Arrêté municipal n°25-AT-0296
-

c. Allée des Tilleuls et Allée des Acacias

Période : Du 12 au 19 novembre 2025

Mesures :

- Stationnement interdit (sauf véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, de police et de secours).
 - Rétrécissement de chaussée : la voie sera maintenue sur une largeur de 3 mètres.
 - Référence : Arrêté municipal n°25-AT-0298
-

d. Rue Louis XI et Quai Charles Guinot (D431)

Période :

- Rue Louis XI : Du 3 au 7 novembre 2025
 - Quai Charles Guinot (D431) : Du 12 au 28 novembre 2025 **Mesures :**
 - Rue Louis XI : Circulation et stationnement interdits (sauf véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, de police et de secours).
 - Quai Charles Guinot (D431) : Circulation alternée par B15+C18 ou feux. Stationnement interdit (sauf véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, de police et de secours).
 - Référence : Arrêté municipal n°25-AT-0299
-

e. Avenue des Montils et Allée de Vau de Luce

Période : Du 12 au 19 novembre 2025

Mesures :

- Stationnement interdit (sauf véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, de police et de secours).
 - Rétrécissement de chaussée : la voie sera maintenue sur une largeur de 3 mètres.
 - Référence : Arrêté municipal n°25-AT-0300
-

f. Place de la Croix Besnard, Rue de Mosny, Allée de Plaisance, Rue du Clos du Bœuf, Rue Van Vooren et Allée de Maletrenne

Période : Du 12 au 19 novembre 2025

Mesures :

- Stationnement interdit (sauf véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, de police et de secours).
 - Rétrécissement de chaussée : la voie sera maintenue sur une largeur de 3 mètres.
 - Référence : Arrêté municipal n°25-AT-0297
-

g. Rue François Clouet, Avenue des Montils et Allée de la Bondonnierre

Période : Du 12 au 14 novembre 2025

Mesures :

- Stationnement interdit (sauf véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, de police et de secours).
- Rétrécissement de chaussée : la voie sera maintenue sur une largeur de 3 mètres.
- Référence : Arrêté municipal n°25-AT-0294

2. Travaux de tirage de fibre optique

Rue Rabelais, Place Saint-Denis, Rue Bretonneau (D431), Rue François Clouet, Avenue Léonard de Vinci, Rue de la Commanderie, Rue Jean de La Fontaine, Rue du Clos Lucé, Rue du Pied Courtault, Rue Grégoire de Tours, Rue Cardinal Georges d'Amboise, Rue des Templiers et Place Richelieu

Période : Du 3 au 23 novembre 2025

Mesures :

- Dépassement interdit (sauf deux-roues).
 - Stationnement interdit (sauf véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, de police et de secours).
 - Vitesse limitée à 50 km/h.
 - Rétrécissement de chaussée : la voie sera maintenue sur une largeur de 3 mètres.
 - Référence : [Arrêté municipal n°25-AT-0289](#)
-

3. Travaux d'aménagement urbain

Rue des Ormeaux et Avenue Léonard de Vinci

Période : Du 12 novembre au 2 décembre 2025

Mesures :

- Circulation interdite (sauf véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, de police et de secours).
 - Déviation mise en place : Rue des Ormeaux, de l'Avenue Léonard de Vinci jusqu'au 1T et du 145 au 148 Avenue Léonard de Vinci.
 - Référence : [Arrêté municipal n°25-AT-0290](#)
-

4. Autorisations de voirie et stationnements temporaires

Place de la Croix Besnard

Période : Du 15 novembre au 14 décembre 2025

Mesures :

- Stationnement de véhicules de chantier autorisé du 6 au 12 Place de la Croix Besnard.

-
- **Référence : Arrêté municipal n°25-AV-0234**
-

5. Réglementation permanente

Ponts du Maréchal Leclerc (D431)

Mesures :

- Circulation autorisée pour les véhicules de ramassage des ordures ménagères et autres déchets, y compris ceux dont le PTAC ou le PTRV est supérieur à 25 tonnes.
- **Référence : Arrêté municipal n°25-AP-0014**

CONTACT

Mairie d'Amboise

02 47 23 47 23 · webmaster@ville-amboise.fr